

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408041-DE  
Regu le 16/04/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.04.08/041

CONVOCAATION

Date	01/04/2015
Affichage	01/04/2015

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	33

**THEME :** CULTURE 1.

**OBJET :** AVENANT CONVENTION  
LES DECABLES/FESTIVAL ALTITUDE  
JAZZ 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM**, Maire.

**Etaiet Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**Etaiet Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
GRYZKA Romain pouvoir à MUHLACH Catherine.  
MONIER Bruno pouvoir à BREUIL Marc.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL.



AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408041-DE  
Regu le 16/04/2015

Rapporteur : Jean-Paul BOREL.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer une convention avec l'association les Décâblés pour définir les conditions d'organisation et de financement de l'édition 2015 du festival ALTITUDE JAZZ. Le versement d'une subvention de 25 000 euros était prévu dans cette convention.

La 9<sup>ème</sup> édition du festival, évènement culturel hivernal, a eu lieu sur 16 jours consécutifs et a affirmé sa volonté de diversifier les propositions artistiques – master class, expositions, rencontres.

Les Décâblés ont ancré le festival dans l'environnement culturel briançonnais, notamment en associant le Conservatoire et ses orchestres à la clôture d'Altitude Jazz 2015.

Par ailleurs, l'association a proposé au public une programmation éclectique faisant appel à des artistes de renommée nationale et internationale tout en conservant une politique tarifaire attractive.

Pour mener à bien cet évènement, l'association les Décâblés a fait une demande de subvention en octobre 2014 d'un montant de 28 000 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 3 000 euros à l'association les Décâblés ;
- D'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention initiale liant la commune à l'association les Décâblés portant le montant de la subvention totale à 28 000 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 25**

**CONTRE : 7** (MUHLACH Catherine (*pouvoir de Monsieur GRYZKA*), PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc (*pouvoir de Monsieur MONIER*), ARMAND Emilie, DAZIN Florian)

**ABSTENTION : 1** (Catherine VALDENNAIRE)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.


POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 16 AVR 2015

PUBLIÉ LE 16 AVR 2015

NOTIFIÉ LE

Le Maire,  
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408041-DE  
Reçu le 16/04/2015

CONVENTION RELATIVE À  
L'ORGANISATION DU FESTIVAL ALTITUDE JAZZ 2015  
AVENANT N° 1

Entre

La Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente en application de la délibération N° xxxxxx en date du XX/XX/XXXX

D'une part,

Et

L'association Les Décâblés, représentée par Monsieur Samuel THERIC, agissant en qualité de Président de l'association, dont le siège se trouve :

3a, Chemin de l'Emparre – 05100 Briançon

Association loi 1901 n° W051000663

N° de SIRET : 500 868 179 00010

Cette association, conformément à ses statuts, est habilitée à l'organisation de spectacle et à l'encaissement de subventions diverses.

D'autre part

**Préambule**

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer une convention avec l'association les Décâblés pour définir les conditions d'organisation et de financement de l'édition 2015 du festival ALTITUDE JAZZ. Le versement d'une subvention de 25 000 euros était prévu dans cette convention.

La 9<sup>ème</sup> édition du festival, évènement culturel hivernal, a eu lieu sur 16 jours consécutifs et a affirmé sa volonté de diversifier les propositions artistiques – master class, expositions, rencontres...

Par ailleurs, l'association a proposé au public une programmation éclectique faisant appel à des artistes de renommée nationale et internationale tout en conservant une politique tarifaire attractive.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408041-DE  
Reçu le 16/04/2015

Pour mener à bien cet évènement, l'association les Décâblés a fait une demande de subvention en octobre 2014 d'un montant de 28 000 €.

Ceci étant exposé, il convenu ce qui suit :

**Article 1**

Au titre des subventions octroyées par la ville de Briançon aux associations, le présent avenant prévoit le versement d'une subvention complémentaire de 3 000 euros au soutien de l'édition 2015 du festival ALTITUDE JAZZ.

Fait à Briançon en quatre (4) exemplaires originaux,

Le

Le Maire

Le Président des Décâblés

Gérard FROMM

Samuel THERIC